

Les grandes dates de la construction européenne

9 mai 1950 : **Déclaration Schuman** (aujourd'hui le 9 mai est devenu la fête de l'Europe).

1951 : Création de la **Communauté européenne du charbon et de l'acier** (CECA) par le Traité de Paris. Il s'agit d'un choix symbolique, puisque le partage de ces deux matériaux rendra la guerre matériellement impossible. Les pays fondateurs sont six: l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

1957 : Naissance du marché commun, de la **Communauté économique européenne** (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) par le Traité de Rome. Ainsi, les Six étendent leur coopération à d'autres secteurs économiques.

1962 : Vote de la **politique agricole commune** (PAC). Actuellement, elle représente la principale dépense de l'UE et la France est l'État membre qui en bénéficie le plus.

1968 : Suppression des droits de douane.

1971 : Premier accord entre les ministres dans le domaine de l'éducation.

1973 : Premier élargissement, entrée du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande.

1979 : Premières élections du Parlement européen au suffrage universel. Simone Veil remporte la victoire.

1981 : Entrée de la Grèce

1986 : Entrée de l'Espagne et du Portugal

1986 : Signature de l'**Acte unique européen** qui lève les obstacles pour la réalisation du marché unique et fixe son achèvement le 31 décembre 1992. Le marché unique ou marché intérieur est un espace sans frontières intérieures dans lequel sera assurée la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. L'Acte unique renforce le pouvoir du Parlement.

1987 : Mise en place du programme ERASMUS pour les étudiant-es

1989 : Chute du mur de Berlin et réunification de l'Allemagne

1990 : L'Allemagne de l'Est rentre dans la CEE et le programme PHARE est lancé pour soutenir les pays d'Europe centrale et orientale en vue de l'adhésion.

1992: Signature du **Traité de Maastricht** aussi appelé Traité sur l'Union Européenne (TUE). La CEE devient l'UE. Ce traité élargit les compétences des institutions supranationales et étend les pouvoirs du Parlement.

On commence à parler de politiques éducatives qui relèvent de la compétence des États membres. Il donne une dimension plus politique à l'Union. Il définit les modalités de l'euro pour 2002. Il institue une citoyenneté européenne :

☞ -Droits sociaux (droits de séjour)

☞ - Droits politiques (droits de vote aux élections européennes et municipales dans un pays dont on n'a pas la nationalité et d'éligibilité au Parlement européen)

☞ -Droits de recours à la justice communautaire (plaintes, pétitions, recours au/à la médiateur.trice européen.ne)

Cela a pour objectif de permettre aux personnes de s'identifier plus à l'Union Européenne et d'acquérir une conscience européenne.

Trois piliers :

Pilier I : **procédure communautaire d'intégration**. Les États élaborent des politiques communes dans différents secteurs (agriculture, culture, environnement, énergie, transport, commerce).

Pilier II : **politique étrangère de sécurité commune** (PESC) impliquant des mesures intergouvernementales notamment en matière de défense ;

Pilier III : **coopération intergouvernementale** pour les affaires intérieures de justice ainsi que pour les contrôles aux frontières extérieures.

1993 : Le marché devient réalité

1995 : Entrée de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. Entrée en vigueur des **Accords de Schengen**, assurant la libre circulation des personnes. La libre circulation des personnes est la plus difficile à mettre en place et on observe encore aujourd'hui de nombreuses exceptions.

Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone engageant un partenariat entre l'Union Européenne et les pays du sud de la Méditerranée.

1997 : **Traité d'Amsterdam** (plus de poids à l'Union qu'aux États). Nouveau domaine dans le champ communautaire comme contrôle de l'immigration, politique des visas et du droit d'asile. Le traité est entré en vigueur soit par ratification ou référendum comme au Danemark.

Négociation pour adhésion de 13 pays : Bulgarie, Chypre, Estonie, Pologne, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie.

Le processus de Bologne, initié en 1998, est à l'origine de l'espace européen de l'enseignement en 2010.

1999 : Taux de change devient unique.

2000 : Passage à l'Euro. Signature du **Traité de Nice** (réforme des institutions) qui entre en vigueur le 1er février 2003. Il a fixé le statut des partis au niveau européen (règle relative à leur financement) ainsi que le nombre maximal des députés et la répartition des sièges par État. Le Conseil européen de Lisbonne définit une stratégie de l'union visant à renforcer l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale dans une économie fondée sur la connaissance.

2002 : Généralisation de l'Euro.

2004 : Le **grand élargissement de l'Union** (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie).

2005 : Référendums ou votes des parlements sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe. L'idée d'une Constitution est abandonnée suite aux référendums négatifs en France et aux Pays Bas.

19 octobre 2007 : Traité de Lisbonne approuvé par le Conseil européen et signé le 13 décembre de la même année par tous les chefs d'État des pays membres pour être ratifié, ensuite par chaque État membre, selon ses propres procédures de ratification.

2007 : La Bulgarie et la Roumanie adhèrent à l'Union européenne. La Slovénie entre dans la zone euro.

2009 : Crise de la dette dans la zone euro

1er Décembre **2009** : entrée en vigueur du **Traité de Lisbonne**

- 1. Une Europe plus démocratique et plus transparente:** le Parlement européen et les parlements nationaux voient leur rôle renforcé, les citoyen·nes peuvent plus facilement faire entendre leur voix et il est plus aisé de savoir qui fait quoi au niveau européen et national.
- 2. Une Europe plus efficace:** l'UE se dote de méthodes de travail et de règles de vote simplifiées et d'institutions modernes permettant le bon fonctionnement d'une Union à 27 (disparition de la structure en piliers issue du traité de Maastricht). Sa capacité d'action est améliorée dans les domaines qui figurent aujourd'hui au premier rang de ses priorités.
- 3. Une Europe des droits et des valeurs, de la liberté, de la solidarité et de la sécurité,** qui promeut les valeurs de l'Union, intègre la Charte des droits fondamentaux dans le droit européen primaire, prévoit de nouveaux mécanismes de solidarité et garantit une meilleure protection des citoyen·nes européen·nes.
- 4. L'Europe en tant qu'acteur sur la scène mondiale:** les instruments de politique extérieure de l'Union sont regroupés, tant en ce qui concerne l'élaboration que l'adoption de nouvelles politiques. Le traité de Lisbonne permet à l'Europe de se faire clairement entendre auprès de ses partenaires mondiaux. Il met sa puissance économique, politique, diplomatique et humanitaire au service de ses intérêts et de ses valeurs dans le monde, tout en respectant les intérêts particuliers des États membres en matière de politique étrangère.

Source : <https://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr/in-the-past/the-parliament-and-the-treaties/treaty-of-lisbon>

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la majorité des actions de l'UE en matière d'éducation et de formation sont adoptées par le Parlement européen et le Conseil, selon la procédure législative ordinaire, après consultation du Comité économique et social et du Comité des régions. Sur proposition de la Commission, le Conseil adopte également des recommandations.

2012 : Pays candidats Croatie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Monténégro, Islande et Turquie.

2013 : Entrée de la Croatie dans l'UE – c'est le 28ème État membre.

2015 : Crise de l'accueil

2016 : Vote du **Brexit** – le Royaume-Uni veut quitter l'Union Européenne. Les modalités de ce départ sont en cours de négociation.

2017 : première mention à un espace européen de l'éducation.

17 novembre **2017** à Göteborg : vote du pilier européen des droits sociaux ou **socle européen des droits sociaux**. Il comprend 3 grands volets:

- Égalité des chances et accès au marché du travail
- Conditions de travail équitables
- Protection sociale et inclusion sociale

Le socle européen n'est pas contraignant pour les États et n'est pas accompagné de sanctions en cas de non-respect.

Sources : https://commission.europa.eu/system/files/2017-11/social-summit-european-pillar-social-rights-booklet_fr.pdf

Depuis le 1er décembre 2019, la commissaire européenne à l'Éducation est Mariya Gabriel.

1er Février **2020** : sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne et début d'une période de transition interrompue par la pandémie de Coronavirus.

2022 : Un Conseil européen extraordinaire est convoqué à Bruxelles le 24 février à la suite de l'attaque russe en Ukraine. L'Ukraine et la Moldavie sont des pays candidats officiels à l'UE.

1er janvier **2023**: La Croatie devient le 20e État de la zone euro.